



Contacts
Président:
 J. MENANTEAU
 Tel. 05 46 09 87 01
Secrétaire-Rédacteur:
 J.M.VICTOR
 Tel. 05 46 09 84 54
 jmmichel.victor@gmail.com
Treasorier:
 J. CAMUS
 Tel. 05 46 09 56 95
Blog de l'APPR
<http://apportrievedoux.over-blog.fr>

BULLETIN D'INFORMATION N°1

Edito



- Commerces sympathisants**
- Coopérative Maritime**
Rivedoux-Plage
 - Atlantipêche**
La Rochelle
 - Motte Marine**
Rivedoux-Plage
 - Dépôt du Moteur**
Ile d'Elle 85
 - Au Poisson d'Avril**
La Flotte en Re
 - Sté Réthaise de Filets**
St.Martin de Ré
 - Océanautique**
St.Martin de Ré
 - romocash**
Périgny

Au nom des membres du bureau, j'ai bien l'honneur de vous dédier ce premier bulletin associatif. Il sera le trait d'union ponctuel entre tous les membres de l'APPR et les sympathisants. Il permettra d'informer sur l'évolution des projets en cours ou à venir, ainsi que de soutenir les activités océanes Rivedousaise.

Que de suppliques et d'espérances formulées depuis la création de l'APPR, mais aussi, que de projets à défendre ou à accompagner maintenant comme demain !

À entrevoir l'aménagement du port, celui du littoral local, de la batterie de Sablanceaux, des zones de corps morts, le suivi des candidatures pour le port, la vie du port,...etc, le programme est dense. Parmi ces projets, celui du port est le plus actuel. Il nous fait rêver, mais aussi nous interroger. Si sa réalisation est très largement justifiée et souhaitée, une poignée d'opposants émettent encore quelques arguments éculés, exemple, une supposée pression fiscale locale inhérente. Par ignorance peut-être, l'intérêt évident d'un tel projet est décrié par ceux-là dont l'objectif nous échappe. Pourtant, à la simple observation d'autres villes du littoral ou simplement de notre Ile, chacun constatera qu'un tel investissement peut facilement s'autofinancer. C'est aussi la création d'un lieu de vie et de convivialité favorisant grandement le



tourisme et de fait, le moteur d'un développement de l'économie tant au plan local que périphérique.

Lors de nos rencontres avec la municipalité, il nous a été possible de visionner et commenter les études du projet de port dont nous vous livrons un aperçu dans les pages ci-après.

Soucieux de favoriser les bonnes options, nous avons fait part de nos diverses observations, notamment à propos de l'envasement des lieux. Afin d'en contenir l'ampleur, nous avons proposé que soit prévue l'installation d'un système déjà rôdé : En retenant l'eau à marée haute lors des meilleurs coefficients pour la libérer ensuite à flux descendant, un effet de « chasse » ainsi créé permettrait d'évacuer les boues du port grâce à une action mécanique simultanée et d'entretenir le chenal d'accès au large. Du fait d'un ralentissement maximal de l'envasement, le coût du poste dragages en serait d'autant allégé.

Le bureau d'étude et surtout les décideurs nous entendront-ils ? L'avenir nous en informera.

Chers adhérents et amis, avec l'espérance que les sages seront rois, permettez-moi de vous souhaiter au nom de toute l'équipe, une bonne et heureuse année.

Association loi 1901, du 8 juin 2003

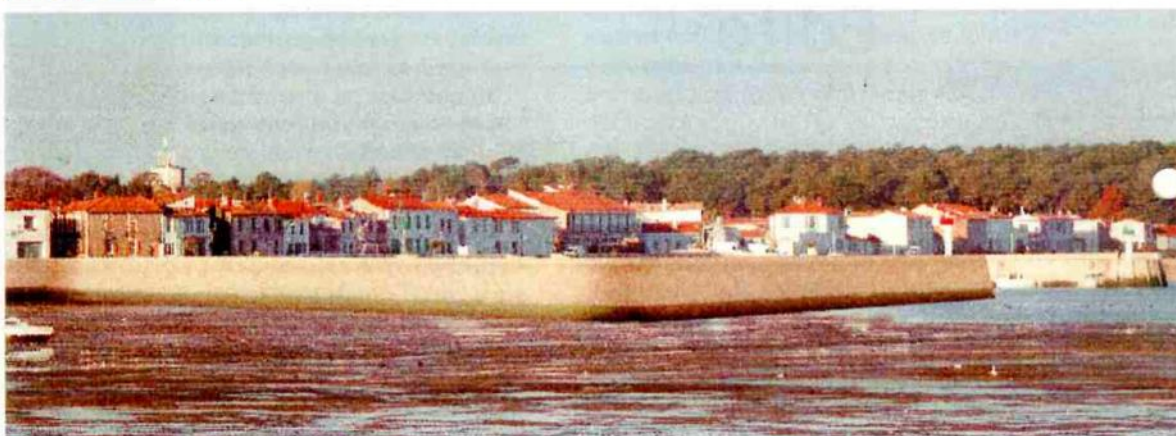
Jacques MENANTEAU

Ces vues de synthèse issues des travaux du bureau d'étude en charge des plans, vous permettrons d'imaginer ce que sera le port une fois réalisé, en gardant à l'esprit qu'il s'agit toujours d'une avant première et non d'un projet définitif.



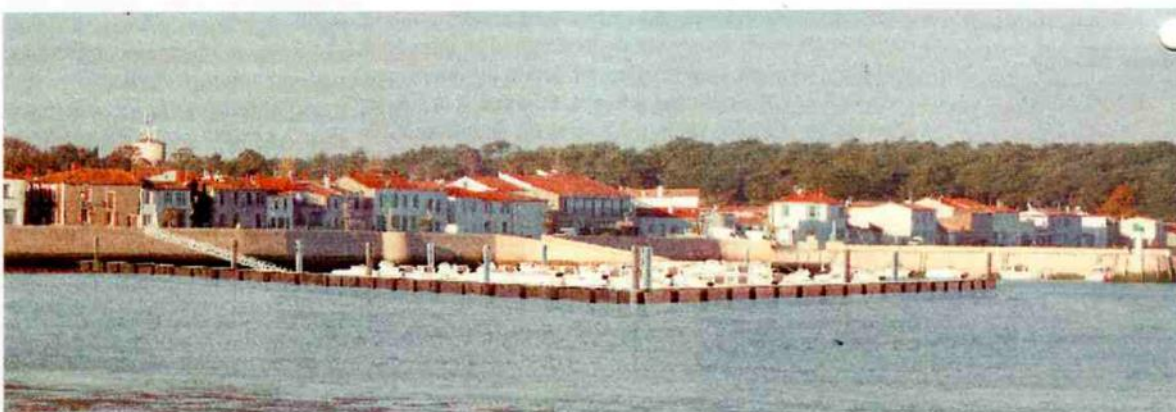
Vue aérienne du dessin du futur Port

Même si les limites du port ne sont pas encore définitives, on peut déjà entrevoir que le bassin présentera une surface intéressante. Compte tenu de l'orientation Nord-Ouest du sas d'entrée, des modifications de la configuration présentées seront probablement à envisager afin de supprimer un effet rétro du clapot, de dévier la fin de houle et des courants montants chargés de sédiments.



Vue extérieure depuis la dune du Platin du futur port avec la digue. Cette option semble être celle préférée des diverses instances d'état. Elle sera évidemment la plus coûteuse et la plus longue à réaliser.

Elle nous interroge aussi concernant l'entretien et la maîtrise sédimentaire de la zone du port. C'est pour cette option que nous préconisons de prévoir un système de retenue d'eau afin de créer un effet de chasse durant certaines marées. (Voir édito du président)



Autre vue extérieure du futur port, toujours de la dune du platin, mais avec pontons anti-clapot comme à gauche de l'entrée du port des Minimes.

Cette option était la proposition de l'APPR, laquelle n'aurait pas l'assentiment des décideurs. A nos yeux, en plus de sa robustesse et son efficacité, cette possibilité tout aussi esthétique que la digue présentait l'avantage d'une réalisation simple et rapide et d'un coût très raisonnable tant dans l'achat que de l'entretien et elle permettrait aussi de laisser libre circulation au flux afin que la sédimentation n'augmente pas plus vite qu'actuellement.

CURRICULUM VITAE DE NOTRE ASSOCIATION

DATE DE NAISSANCE : 03 mai 2003, ce qui en fait l'ainée incontestée des associations dans le domaine de la plaisance et de la pêche à Rivedoux-Plage.

NOM : APPR dit à sa naissance : Association des Professionnels et Plaisanciers du port de Rivedoux-Plage..
Changement de nom en 2005 : Association de la Plaisance et du Port de Rivedoux-Plage.

SIGNE PARTICULIER : Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, suivie du décret du 16 août 1901.

COMPETENCES ACTIVES : 1 pêcheur professionnel, 2 professeurs enseignants, 1 responsable SNCF, 1 responsable financier, 1 chef d'entreprise Nautique, 1 maire en activité hors Ré, 1 directeur commercial et chef d'entreprise, 1 pilote de ligne, 1 fonctionnaire pénitentiaire, 1 responsable de la construction nautique, 1 comptable.

COURBE DE CROISSANCE : 12 à la naissance, 56 à 7 mois, 83 en 2005, 112 en 2006, 164 en 2007, et 204 à la fin 2008.

MOTIVATIONS :

Apporter compétences et observations avisées auprès des décideurs pour le développement et l'aménagement du port.

Développement de la plaisance et du nautisme à Rivedoux-Plage.

Défense des candidats amodiataires et veille au respect du rang d'ordre des inscriptions.

Veille au bon fonctionnement du port et à la protection des amodiataires sur zone.

Communication et développement avec d'autres associations et centres d'intérêt liés à la plaisance.

Transmission des connaissances de base sur la législation gérant le nautisme et la pêche en mer, la navigation côtière et hauturière.

Partage des essentiels sur la pratique de la pêche en mer et l'entretien élémentaire nécessaire des navires de plaisance.

Candidat à la gérance du port et les zones de mouillage, ainsi que la municipalité nous le proposait jadis, raison pour laquelle nous avons pré-rédigé l'ensemble des documents nécessaire à cette action et modifié nos statuts en conséquences.

DISPONIBILITE : L'APPR est ouverte à tous les navigateurs, pêcheurs et sympathisants désireux d'adhérer aux mêmes valeurs et souhaitant soutenir les idées communes aux pratiquants des activités maritimes de loisir. La plaisance et la pêche sont deux atouts majeurs du tourisme insulaire et par conséquent, du développement économique de Rivedoux-Plage et de ses alentours. Alors, **pour 20€ seulement**, devenez adhérent ou partenaire de l'APPR !

BULLETIN D'ADHESION

Cotisation annuelle : 20€. Paiement par chèque à l'ordre de l'APPR

NOM :Prénoms :

Domicile :

Code postal : Ville : Tel :

Portable : Adresse Email :

Nom du bateau : Marque/type : Longueur : Largeur :

N° de francisation : Assurance :

Date et signature :

Joindre une enveloppe affranchie mentionnant votre adresse et envoyer le tout à : **Secrétariat de l'APPR, 269, rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX-PLAGE**. Votre carte d'adhérent et votre attestation fiscale vous parviendront par retour.

SUPERSTITIONS OCEANES PAR J.M. VICTOR

A la lecture des récits marins ancestraux, qui ignorerait encore que le fait de naviguer implique d'être potentiellement cerné par les aléas en tous genres, les déconvenues, les déboires, voire la scoumoune, le malheur ou la malédiction ?

Alors, toute précaution étant bonne à prendre et afin de nous en protéger, gardons nous d'évoquer nommément ce charmant petit animal à longues oreilles rencontré usuellement en terre Rhéaise.

Excellent par ailleurs en pâté, en civet, à la sauce moutarde ou tout simplement rôti, ce rongeur s'est taillé une réputation de malheur au temps de la marine à voile notamment.

Son appétit insatiable pour le chanvre, l'étope ou le bois constituant les navires de l'époque, a provoqué à coup sûr de graves avaries aux marins d'antan, voire des naufrages, ce qui lui valut la haine profonde et les pires accusations de tout navigant.

Il en découla même et c'est toujours d'actualité, bien que les constituants des navires actuels ne présentent plus le risque d'être bouloités par lui, qu'il ne doit en aucun cas être ni consommé, ni nommé à bord et même sur un quai, sous peine de malheur imminent !

Malgré ce fait, nous ne cessons de tomber sur le râble de cette pauvre bestiole.

Bannie à jamais et au grand dam de Brigitte BARDOT, sa fourrure continue d'être exploitée pour confectionner des doudounes portées parfois par ses ennemis déclarés, non prévenus.

Bien qu'il soit coupable d'office de pires maux, certains vont jusqu'à prétendre que l'une de ses papattes détenue en poche porterait bonheur à son porteur...

Curieusement à notre terreur des terriers et malgré toutes les nuisances qu'ils véhiculaient (parasites, maladies, appétit vorace, férocité...etc), les rats à bord étaient considérés comme un bon présage, surtout au moment d'appareiller. Leur présence augurait d'une navigation sans pépins, alors que s'ils quittaient le navire avant le départ, c'était l'annonce d'un probable naufrage à venir.

Moi Jeannot pour les intimes, je ne suis certainement pas plus superstitieux que la moyenne d'entre vous.

Toutefois et afin que ce premier numéro de notre bulletin de liaison vous embarque avec plaisir plutôt que dans une galère sans nom, je jette quelques poignées de sel « de Ré » par dessus mon épaule, je me pare le cou d'un collier d'ail tout en croisant les doigts et je me garde une papatte en poche, afin de continuer de taire le nom de la bestiole incriminée, même si sa réputation est largement surfaite et bien qu'un artiste de renom l'a peint !

SAUCE CREVETTE à la POPAUL

Prenez une bonne poignée de crevettes roses entières que vous décortiquez .

Pilez carapace et chair de crevette avec ardeur puis jetez les dans une casserole pour les faire revenir dans un peu de matière grasse. Ajoutez du vin blanc et laissez diminuer de moitié. Ajoutez une bonne quantité de crème fraîche liquide, chauffez à feu doux en remuant délicatement le tout avec une cuillère de bois, jusqu'à obtenir une bonne coloration rose de la sauce.

Séparez la sauce des carapaces à l'aide d'une passoire ou d'un chinois en la récupérant dans une casserole.

Assaisonnez à votre goût avec un peu de fleur de sel, du safran ou à défaut un peu de curry, ajoutez un peu de jus de citron, quelques feuilles d'estragon et de basilic de préférence frais et coupés menu, une bonne pointe de poivre de Cayenne et de poivre noir. Mélanger une petite boîte d'œufs de lompe rouge est une touche de fantaisie appréciée.

Dans le même temps, prenez un bon poisson pêché par vous si possible, tel un bar, un maigre, une daurade ou un lieu.

Ne l'écaillez pas ! Mettez-le en papillote pour le cuire à feu vif de préférence au barbecue, en rajoutant préalablement laurier, romarin, thym, un peu d'estragon et du basilic, poivre en grains et arrosé d'un peu de vin blanc ou alors pineau, whisky, pastis.

Une fois la cuisson terminée, votre poisson doit être cuit jusqu'à l'arête centrale mais moelleux. Retirez les aromates et levez la peau qui doit se détacher très facilement, puis servez en parts dans des assiettes chaudes. Nappez le poisson avec la sauce de crevettes à la popaul et régalez vous!!!



CONSEILS POUR LA PECHE EN BATEAU A LA CALEE par Raymond dit «PIPO».



La pêche la plus pratiquée est probablement celle appelée à la « calée », en clair, au large et une fois le bateau ancré.

Elle se pratique dans le silence et le calme. Pour cela les bateaux qui rejoignent un lieu de pêche doivent le faire en douceur et avec discrétion. Chaque bruit intempestif comme le vrombissement du moteur, particulièrement le hors bord, voire les chocs sur la coque de votre bateau, perturbera et fera fuir les poissons sur zone. Il faut donc arriver à vitesse réduite, sans provoquer de remous ou de vagues de sillage et mouiller sans gêner vos voisins installés tranquillement avant vous.

Contrairement aux idées reçues, la présence de plusieurs bateaux en un seul lieu de pêche renforcera d'autant les chances de prises de chacun, la concentration d'appâts attirant les poissons. Alors, ne voyez pas le voisin comme un concurrent gênant, mais plutôt comme un partenaire « bienfaiteur » !

Une fois à pied d'œuvre, souvenez vous que la pêche à la calée est avant tout une épreuve d'attente et de patience !

COMMENT CHOISIR UN LIEU FAVORABLE ?

Là, les avis divergent et souvent, des lieux nous semblant inappropriés à la réussite de bonnes prises sont aussi bons et parfois meilleurs que ceux déterminés par les « classiques » du bon choix.

En effet, en fonction de la nature des fonds, de l'orientation du courant, des vents, de la saison, de la lune, du coefficient de marée, du moment de la journée...etc, chaque lieu peut réserver un intérêt caché.

Il faut donc sortir des stéréotypes et innover en se positionnant parfois là où personne n'a osé ou pensé le faire avant. Les bonnes surprises sont à ce prix.

Suite à l'énoncé de ces recommandations, voici quelques positionnements intéressants que nous confie notre ami Raymond adhérent de la première heure à l'APPR. Pour peu que vous le lui demandiez, il se fera un plaisir de vous informer plus précisément.

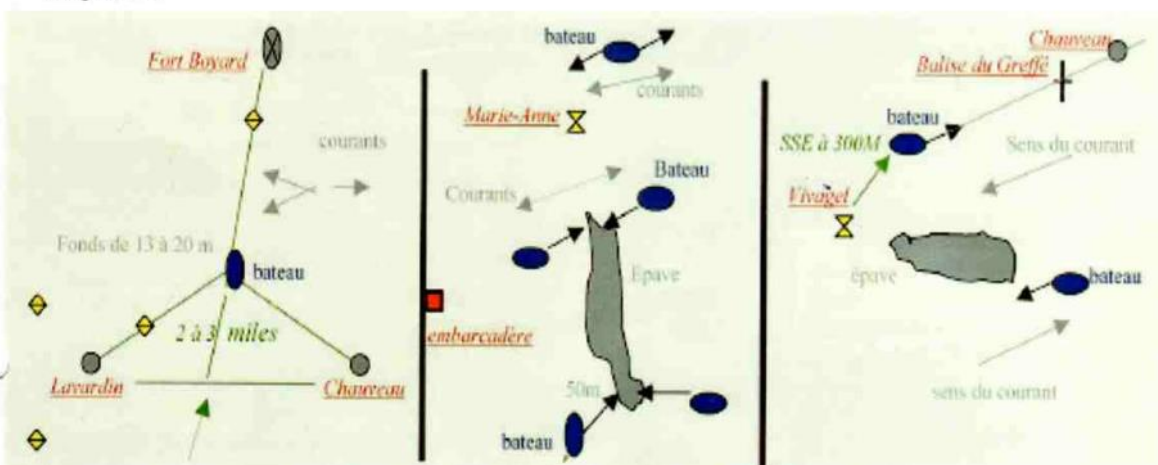
Dans le pertuis d'Antioche, ce ne sont pas les bonnes places qui manquent et votre choix se fera en fonction des espèces halieutiques recherchées. Gardons bien à l'esprit que la pêche amateur n'est pas une science exacte ; sa réussite dépend de la technique, mais aussi des ruses de celui qui pratique, ce qui en relève d'autant l'intérêt... !

Quelques postes :

- Proche des bouées Mari-Anne ou Vivagel, ainsi que devant le phare de Chauveau à environ 100 mètres côté Sainte-Marie et à 1 mile au large, on y prendra plutôt bar, dorade, roussette, congre et touille.

- Si l'on souhaite plutôt prendre du maquereau, du lieu, ou du maigre et bien sur du bar, on s'installera au large des phares du Lavardin et de Chauveau, en s'éloignant de quelques miles du milieu de leur alignement tout en se dirigeant vers Fort Boyard, jusqu'à trouver des fonds de 13 à 20 mètres. Là, on pourra aussi utiliser une mitrailleuse par exemple.

Concernant les appâts, les meilleurs sont toujours : Le ver Arénicole, le ver tube, le chipiron, la seiche et le maquereau.



REFLEXION DE GUY KELLER SUR LA PECHE AU FILET POSE A PIED

Au grand dam des Rhétais plus principalement et des petits retraités en général, ce loisir modeste devient de plus en plus problématique à pratiquer sur notre estran, en raison des divers interdits dont on ignore parfois les raisons.

Que ce soit à pied ou en bateau, je m'interroge principalement sur un point :

Pourquoi a-t-on interdit la pêche au filet dans le Nord de Rivedoux-Plage ?

Pour protéger les baigneurs et les pratiquants des sports nautiques ou les navigateurs par exemple ? Certainement pas. Les pêcheurs à pied tendent leurs filets hors des zones usitées par ceux-la et à l'évidence, hors des espaces de baignades.

De plus, un filet mesure un mètre vingt de hauteur et cinquante mètres de long seulement.

Tendu à pied, c'est déjà dans l'eau et à marée basse. Lors de marée haute et en fonction du coefficient, il est recouvert d'au moins deux à trois mètres d'eau, donc hors d'atteinte pour les nageurs, navigants, véliplanchistes, surfeurs ou autres venant par hasard sur zone. Des dangers bien plus présents subsistent dans la baie Nord, ne serait-ce que la présence des parcs à huîtres et surtout ceux qui, abandonnés en l'état, sont bardés de ferrailles acérées en tous sens.

Soulignons aussi les autres risques latents, du fait que cette partie de l'estran n'est pas surveillée pour la baignade, notamment.

Pour sauvegarder les espèces halieutiques en ces lieux, voire la pêche professionnelle environnante ?

A voir la myriade de bateaux professionnels oeuvrant à belle année sur zone, que se soit au chalut, à la drague, aux casiers, lignes de fond et autres, ce n'est certainement pas pour cette raison, d'autant que, et c'est largement prouvé, les prises des pêcheurs plaisanciers sont qualifiées la plupart du temps de quantité négligeable. Entre les cinquante mètres du filet amateur et les cinq kilomètres ou plus parfois pour les pros, il n'y a pas photo !

D'autre part, compte tenu de la dimension étriquée de la baie, son interdiction aux poseurs de filets à pied sera, même à long terme, sans aucun effet pour sauver la pêche professionnelle notamment.

Durant la période estivale, il se conçoit parfaitement que la pose des filets à pied soit suspendue. Elle pourrait toutefois se pratiquer loin des zones de baignade, exemple, entre la cale du pas de la Fontaine et le plateau de Chauveau.

Il serait également souhaitable que les zones où l'on pourrait pratiquer la pêche au filet à pied, soient balisées à l'année afin d'être reconnaissables par les plaisanciers de tous poils, ainsi que pour les utilisateurs d'engins motorisés de plage, de kite surfs, de planches à voiles et autres catamarans par exemple, pour qu'ils ne s'y échouent pas. Ainsi, leur sécurité serait préservée, leur matériel également, mais aussi celui des pêcheurs !

Actuellement, bien trop souvent et quand ils ne sont pas subtilisés, les filets sont détériorés, troués, coupés par des hélices, quand ce n'est pas au couteau !

Une ordonnance de l'an 1681 précise, je cite : « **La mer est libre et commune à tous, à condition que ceux-la respectent les règles en vigueur sur l'estran comme au large** »

Alors pourquoi attendre pour prendre tous ensemble quelques bonnes résolutions comme précité, afin que chacun y trouve son compte de plaisir simple et de liberté ?

Je suis persuadé que l'ensemble des usagers des sports nautiques motorisés ou non, seraient favorables à la délimitation de zones d'action pour eux, mais aussi pour les pêcheurs au filet posé à pied.

Sauf si ce n'est déjà le cas, les amateurs de sports nautiques sont aussi des navigateurs et-ou pêcheurs en devenir. Nous avons donc tout intérêt à trouver les vraies bonnes solutions pour que chacun s'adonne à son plaisir sans ternir ou limiter celui des autres.



 **MOTTE Marine**
île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

www.mottemarine.fr

 **JEANNEAU**

360, avenue Gustave-Perreau
17940 RIVEDOUX - île de Ré
Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58
contact@mottemarine.fr